

# ACCORDER UNE PRIORITÉ NATIONALE À LA PÊCHE RÉCRÉATIVE

**8 MILLIONS DE RAISONS**

Une vision d'une réorientation fédérale

## INTRODUCTION

# UN PASSE-TEMPS CONSACRÉ QUI FAIT PARTIE DE LA VIE CULTURELLE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DE TOUTES LES RÉGIONS CANADIENNES

La pêche récréative est une activité traditionnelle de plein air qui est pratiquée chaque année par plus de huit millions de Canadiens de tout âge, ethnicité et capacité. Ce passe-temps consacré fait partie de la vie culturelle, sociale et économique de toutes les régions canadiennes. Des milliards de dollars en activité économique et des dizaines de milliers d'emplois résultent du temps que les pêcheurs à la ligne dévouent à ce sport sur les lacs, ruisseaux et rivages de notre pays. Selon l'Enquête canadienne sur la nature, les pêcheurs et pêcheuses (âgés de plus de 18 ans) passent en moyenne 27 jours par personne par année sur l'eau avec 21 % de la population adulte ayant pris part à cette activité dans les 12 derniers mois.

Avec près de 7 milliards de personnes sur la planète, l'activité humaine influence à peu près tous les endroits sur la terre. Comment le Canada a-t-il donc pu préserver la santé de ses populations halieutiques et fauniques et de ses habitats?

Au début des années 1900, il y avait beaucoup moins de gens en Amérique du Nord mais plusieurs populations de poissons et d'espèces fauniques étaient à la baisse à la suite de leur commercialisation et d'une récolte non réglementée excessive. Un certain nombre de pêcheurs et chasseurs sportifs passionnés ont reconnu les menaces imminentes posées à ces ressources et ont

formé le Boone & Crockett Club – le premier organisme d'envergure axé sur la protection de la nature. Sa vision et ses initiatives ont évolué avec le temps mais constituent la base de la préservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles au Canada et aux États-Unis. Leur clairvoyance a entraîné la création d'organismes gouvernementaux de gestion du poisson et de la faune, une formation académique professionnelle, l'adoption de normes scientifiques, la mise en application de limites de prise et de possession ainsi que de périodes de fermeture par des garde-pêche et garde-chasse, la propriété publique des poissons et de la faune, et l'établissement de parcs et d'aires protégées. Ce que l'on connaît aujourd'hui comme le modèle de conservation nord-américain est devenu le meilleur exemple d'une réussite environnementale de toute notre histoire.

Avec l'appui de l'industrie de la pêche et de la chasse et d'organismes de protection de la nature aux valeurs similaires, les gens qui s'adonnent à la pêche, à la chasse et au piégeage continuent de contribuer sans fanfare plus de millions d'heures bénévoles et de dollars aux efforts d'amélioration et de remise en valeur des habitats fauniques et halieutiques que tous les autres groupes combinés. Plusieurs espèces non gibiers en profitent également. Avec les coupures constantes des budgets gouvernementaux axés sur la

protection du poisson, de la faune et des ressources naturelles au Canada, les efforts fournis par les pêcheurs, chasseurs et trappeurs deviennent de plus en plus importants pour assurer la viabilité de notre magnifique patrimoine naturel.

Toutefois, ces réussites n'éclipsent pas le fait que le système de gestion des pêches du gouvernement fédéral canadien continue de ne pas répondre aux besoins de notre économie, de millions de pêcheurs et chasseurs, et des normes scientifiques de la protection et de la gestion de pêches durables. Vingt ans ont passé depuis l'élimination de deux postes clés du ministère des Pêches et des Océans : chef de la Division de la pêche récréative, et ombudsman de la pêche récréative.

Des centaines de millions de dollars provenant d'organismes environnementaux américains et de leurs fondations ont influencé les organismes et bureaucraties fédéraux du Canada qui ont établi une politique et une initiative législative clandestines de non-utilisation menaçant directement l'avenir de la pêche récréative. Leur but est de remplacer le modèle de conservation nord-américain réussi par l'adoption de stratégies européennes inappropriées dans le but de justifier la fermeture permanente pour les pêcheurs de vastes zones côtières et intérieures abritant d'excellents lieux de pêche – pour toujours.

**La CSIA (Association canadienne de l'industrie de la pêche sportive) envisage une refonte, régénération et restauration complètes du système national de gestion de la pêche récréative par les deux principaux organismes fédéraux : Pêches et Océans Canada; Environnement et Changement climatique Canada.**

**Les recommandations présentées dans ce rapport mettent la priorité sur neuf domaines clés:**

1. Établir une politique nationale canadienne pour la pêche récréative.
2. Développer la politique canadienne en se fondant sur le modèle de conservation nord-américain (avec 7 éléments) qui a fait ses preuves pour ce qui est de la politique, de la législation, de la répartition, de l'accès et de la gestion de la pêche récréative du gouvernement fédéral (détails fournis dans le document).
3. Déclarer formellement que la pêche récréative constitue une priorité en matière d'utilisation durable dans tous les plans de gestion, politiques et dispositions légales visant toutes les eaux et terres relevant de la compétence du gouvernement fédéral – aucune perte nette de l'accès au public aux lieux de pêche dans les eaux publiques.
4. Affecter des budgets fédéraux à la pêche récréative en milieu marin et en eau douce afin de fournir les plus grands bienfaits pour la société, la culture, l'économie et la protection de la nature à la population canadienne.
5. Codifier un processus d'examen transparent, responsable et assez bien équilibré par les intervenants de tous les plans et dispositions légales, et/ou toutes les initiatives politiques, du gouvernement fédéral sur la gestion de la pêche récréative qui affecteront cette pêche ainsi que l'accès des pêcheurs aux eaux et terres publiques.
6. Exiger que toutes les propositions concernant des « zones de protection » aquatiques ou terrestres (comme les aires protégées marines, les aires protégées d'eau douce, etc.) reposent sur des données scientifiques propres aux sites visés et obtenues dans le cadre d'un examen indépendant par des pairs qui prouvent que cette stratégie de gestion (accompagnée d'objectifs précis) est préférable à d'autres options; exiger que ces propositions comprennent une disposition de réexamen périodique et l'enlèvement éventuel des restrictions une fois que les objectifs sont atteints.
7. Établir une Division de la pêche récréative dotée d'un personnel complet et relevant de Pêches et Océans Canada et d'Environnement et Changement climatique Canada, avec des personnes en tête de la Division qui détiennent un poste d'importance équivalente à celui de sous-ministre adjoint; rétablir le poste d'ombudsman de Pêches et Océans Canada pour faire la liaison avec la communauté et l'industrie de la pêche récréative.
8. Formuler des dispositions légales et des pénalités du Code criminel pour prévenir l'utilisation de fonds étrangers par quiconque afin d'influencer les organismes fédéraux et provinciaux responsables des ressources naturelles qui s'occupent des politiques sur la pêche récréative, de l'accès des pêcheurs ainsi que de l'utilisation et de la protection des ressources naturelles au Canada.
9. Formuler des dispositions légales et des pénalités du Code criminel pour tout employé d'un organisme fédéral/provincial/territorial responsable des ressources naturelles qui complète ou collabore avec des sources de fonds étrangers dans le but d'influencer les politiques ou dispositions légales affectant l'accès public ou l'utilisation des terres, des eaux, des poissons et de la faune publics du Canada.



## POLITIQUE EN COURS D'EXAMEN

### POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN D'UNE POLITIQUE CANADIENNE POUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE?

Au cours de la dernière décennie, des centaines de millions de dollars provenant d'organismes environnementaux non gouvernementaux des États-Unis et de leurs fondations œuvrent fort pour influencer le gouvernement du Canada à participer à une initiative clandestine de longue haleine prétendant « protéger l'habitat » en interdisant de façon permanente l'accès public à de vastes régions abritant d'excellents lieux de pêche et situées dans des eaux publiques et des terres adjacentes. Bien qu'aucune menace concrète n'ait été documentée et qu'aucune donnée scientifique à l'appui n'ait été fournie, les pêcheurs sont faussement représentés comme un danger pour les habitats, la viabilité des pêches et la santé des populations halieutiques.

Pêches et Océans Canada joue un rôle de premier plan dans l'élaboration du plan sur les aires protégées depuis 2008, en commençant sur la côte nord-ouest de la Colombie-Britannique avec un accès interdit qui couvre maintenant 102 000 km<sup>2</sup> d'eaux côtières et intérieures. Selon Pêches et Océans Canada, ce plan comprend des ententes formelles (non révélées) avec des organismes environnementaux non gouvernementaux américains, y compris une aide financière versée à des employés du gouvernement provincial de la C.-B. pour élaborer et mettre en œuvre ce plan.

Des stratégies de gestion des pêches et des « valeurs » de l'Europe et des Nations Unies ont été adoptées par le gouvernement du Canada pour justifier l'établissement de ces réseaux permanents de zones « sans prise » qui interdisent la pêche dans des eaux canadiennes. Les concepts européens concernant l'utilisation des ressources ne conviennent pas à l'écologie ou à l'économie canadienne et elles sont loin de satisfaire les normes nord-américaines élevées de protection et d'utilisation durable des ressources naturelles fondées sur des données scientifiques. L'identification et la gestion de préoccupations légitimes dans les eaux

canadiennes requièrent l'aide de professionnels de la pêche pour appliquer des stratégies de gestion des ressources naturelles éprouvées qui sont reconnues comme convenant aux circonstances canadiennes.

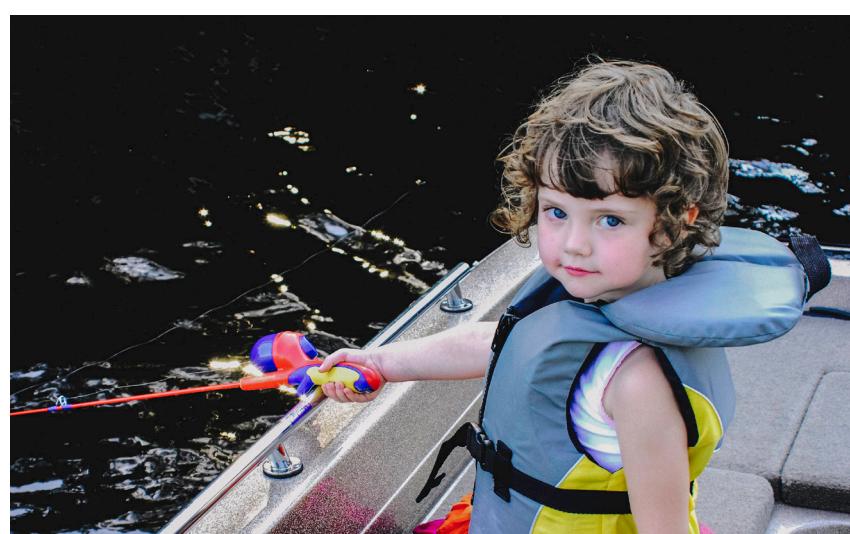
**Selon Pêches et Océans Canada, l'initiative côtière de la Colombie-Britannique est un modèle du processus pouvant être adopté à l'échelle du Canada – y compris pour le zonage de l'accès aux eaux côtières, aux affluents intérieurs et aux Grands Lacs.**

Cette initiative s'est accélérée depuis 2016 et la lettre de mandat présentée par le premier ministre Trudeau aux ministres de Pêches et Océans Canada et d'Environnement et Changement climatique Canada, et elle vise maintenant un pourcentage arbitraire de zones interdites dans les Grands Lacs, le golfe du Saint-Laurent et le bassin du lac Winnipeg – 5 % de fermeture d'ici 2017, 10 % d'ici 2020. Des soumissions récentes d'organismes environnementaux non gouvernementaux présentées au comité permanent des pêches et des océans ont recommandé que 75 % de toutes les aires protégées désignées soient fermées à la pêche (sans prise) de façon permanente. Bien qu'une bonne partie de ce qui est planifié se fasse à huis clos dans les bureaux des deux ministères sans consultation des intervenants ou transparence, il est évident que l'avenir de la pêche récréative est en danger.

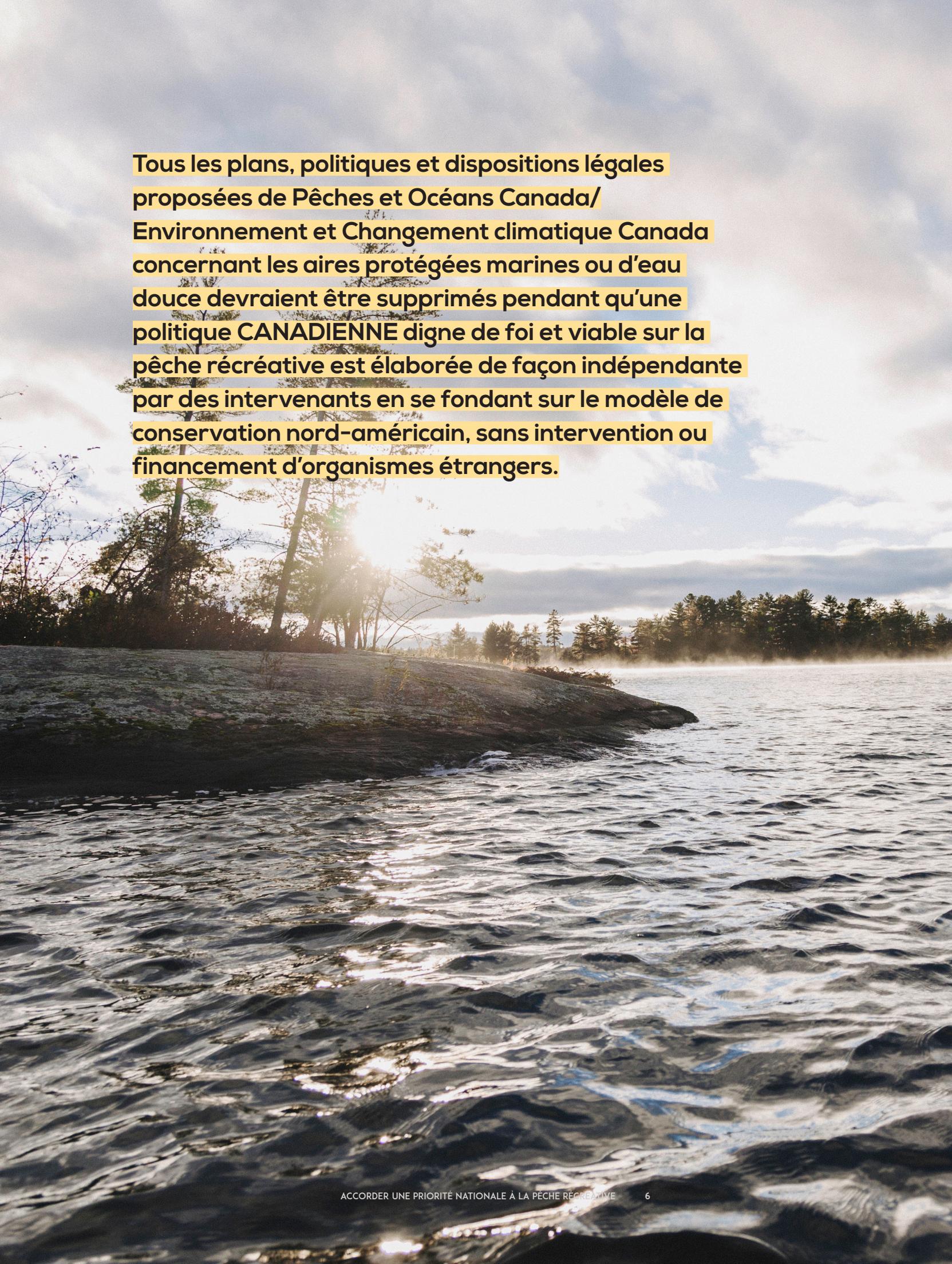
Si l'on regarde ce qui nous attend d'ici cinq ans, le nombre de lieux de pêche dont l'accès sera interdit de façon permanente donne à réfléchir à toute personne qui veut seulement aller pêcher avec ses enfants.

Une nouvelle aire protégée marine récemment annoncée dans le golfe du Saint-Laurent interdit la pêche récréative dans un lieu rarement visité par les pêcheurs. Pourquoi Pêches et Océans Canada a-t-il décidé d'interdire la pêche récréative dans un emplacement si peu fréquenté par les pêcheurs? Où sont les cartes montrant ce qui est planifié dans d'autres régions?

**Tous les plans, politiques et dispositions légales proposées concernant les aires protégées marines ou d'eau douce devraient être supprimés pendant qu'une politique CANADIENNE digne de foi et viable sur la pêche récréative est élaborée de façon indépendante par des intervenants en se fondant sur le modèle de conservation nord-américain, sans intervention ou financement d'organismes étrangers.**



.....  
**Si l'on regarde ce qui nous attend d'ici cinq ans, le nombre de lieux de pêche dont l'accès sera interdit de façon permanente donne à réfléchir à toute personne qui veut seulement aller pêcher avec ses enfants.**



**Tous les plans, politiques et dispositions légales proposées de Pêches et Océans Canada/Environnement et Changement climatique Canada concernant les aires protégées marines ou d'eau douce devraient être supprimés pendant qu'une politique CANADIENNE digne de foi et viable sur la pêche récréative est élaborée de façon indépendante par des intervenants en se fondant sur le modèle de conservation nord-américain, sans intervention ou financement d'organismes étrangers.**

## CONSERVATION

### LE MODÈLE DE CONSERVATION NORD-AMÉRICAIN

Les pêcheurs et les chasseurs déploient depuis plus de 125 ans des efforts pour organiser et financer des activités afin de recueillir des données scientifiques sur la protection du poisson et de la faune qui bénéficient à des centaines d'espèces et à leurs habitats. Ceci démontre bien la valeur importante du modèle de conservation nord-américain. Les personnes qui pêchent ou chassent (avec l'appui de l'industrie pertinente) sont le pilier de la protection, du financement et de la gestion des ressources halieutiques et fauniques du Canada.

La plus longue frontière internationale non défendue au monde – la frontière entre le Canada et les États-Unis – importe peu aux populations halieutiques et fauniques du continent nord-américain. Ces eaux et routes migratoires côtières et intérieures communes ne sont que quelques exemples de la bonne gestion de l'utilisation de ressources écologiquement durables qui est faite depuis plus d'un siècle par les deux pays.

L'abondance de populations halieutiques et fauniques en santé, d'habitats, de parcs et d'aires protégées que nous tenons pour acquis au Canada (et aux États-Unis) n'est pas apparue par magie. C'est le résultat direct de l'application des éléments du modèle. Il n'existe aucun autre continent dans le monde, que ce soit l'Europe, l'Amérique du Sud, l'Asie ou l'Afrique, qui puisse se vanter d'avoir quelque chose qui est le moindrement comparable au niveau de diversité et d'abondance des espèces ou des habitats aquatiques et terrestres que nous avons. Bien que nous n'ayons pas encore résolu tous les problèmes et défis associés à la protection de nos ressources naturelles, leurs solutions futures se retrouvent dans les principes appliqués avec succès au Canada.

Autrement dit, les professionnels de la gestion des ressources naturelles et les scientifiques canadiens des organismes et établissements universitaires provinciaux et territoriaux appliquent avec succès les sept éléments de base du modèle de conservation nord-américain depuis des décennies. Ces éléments sont les suivants:

- **Appartenance collective** – Poissons, faune, eaux et terres publiques
- **Données scientifiques éprouvées** – Le fondement de tous les règlements, de l'application des politiques et de l'utilisation judicieuse et écologique en matière de gestion des ressources naturelles, d'accès et de récolte
- **Droit démocratique** – Accès du public aux terres et eaux publiques; utilisation durable des poissons, de la faune et des autres ressources naturelles
- **Chances égales pour tous** – Chaque citoyen a la possibilité, en vertu de la loi, de chasser et de pêcher au Canada (et aux États-Unis)
- **Financement par les utilisateurs** – Les organismes de gestion du poisson et de la faune/ mise en application des lois à l'échelle provinciale, territoriale ou nationale sont financés avec les droits des permis de pêche et de chasse ainsi que les taxes connexes
- **Ressources internationales** – Les États-Unis et le Canada gèrent conjointement le poisson, la faune et les habitats avec l'aide de divers traités, commissions et organismes professionnels/ de mise en application des lois
- **Commerce du poisson et de la faune morts** – Restrictions, réglementation et mise en application des lois

## DÉCLARER FORMELLEMENT QUE LA PÊCHE RÉCRÉATIVE CONSTITUE UNE PRIORITÉ EN MATIÈRE D'UTILISATION DURABLE DANS TOUS LES PLANS DE GESTION, POLITIQUES ET DISPOSITIONS LÉGALES VISANT TOUTES LES EAUX ET TERRES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AU CANADA

Nos ressources marines et d'eau douce sont utilisées à de nombreuses fins récréatives et commerciales. Malgré le nombre important de personnes impliquées et l'impact économique majeur, on ne tient pas compte des intérêts de la communauté de la pêche récréative lors de la négociation au palier fédéral de budgets, politiques et lois cruciaux. Les politiques et lois fédérales se concentrent principalement sur la pêche commerciale et ne considèrent pas la croissance, l'importance économique et la popularité de la pêche récréative.

Le premier ministre, le ministre des Finances, Pêches et Océans Canada ainsi qu'Environnement et Changement climatique Canada ne portent pas l'attention requise aux besoins de la pêche récréative parce que, entre autres, il n'existe pas de directive ou de précédent fédéral à cet effet. Au mieux, on ne fait pas attention à la pêche récréative; au pire, le gouvernement fédéral interdit de façon arbitraire l'accès à des lieux de pêche – ce qui menace directement le patrimoine de plein air de huit millions de Canadiens.

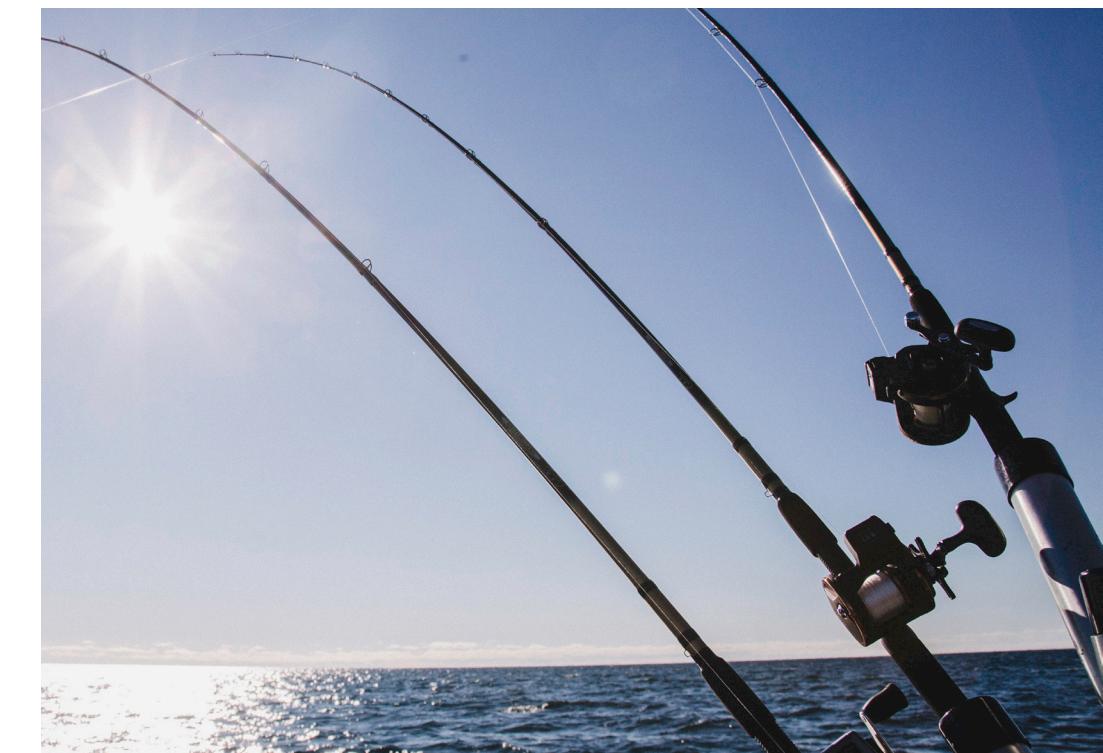
C'est dans des mesures adoptées à Washington que l'on retrouve un précédent pour une déclaration fédérale en faveur de la pêche récréative au Canada.

Le 26 septembre 2008, le président George W. Bush a signé une modification au décret de 1995 sur la pêche récréative. Cette modification historique oblige les organismes fédéraux à maintenir la pêche récréative sur



Malgré le nombre important de personnes impliquées et l'impact économique majeur, on ne tient pas compte des intérêts de la communauté de la pêche récréative lors de la négociation au palier fédéral de budgets, politiques et lois cruciaux.

Le premier ministre, le ministre des Finances, Pêches et Océans Canada ainsi qu'Environnement et Changement climatique Canada ne portent pas l'attention requise aux besoins de la pêche récréative parce que, entre autres, il n'existe pas de directive ou de précédent fédéral à cet effet. Au mieux, on ne fait pas attention à la pêche récréative; au pire, le gouvernement fédéral interdit de façon arbitraire l'accès à des lieux de pêche – ce qui menace directement le patrimoine de plein air de huit millions de Canadiens.



les terres et eaux fédérales, y compris les aires protégées marines. Une fois mise en œuvre, cette politique assurera l'accès à des lieux de pêche qu'hommes, femmes et enfants pourront apprécier pendant longtemps. Le décret de 2008 modifie le décret 12962 signé en 1995 par le président Bill Clinton.

Plus précisément, la modification du décret du président Clinton stipule ce qui suit : « La pêche récréative sera gérée comme une activité durable dans les réserves fauniques nationales, les parcs nationaux, les monuments nationaux, les sanctuaires marins nationaux, les aires protégées marines ou toute autre aire ou activité de protection ou de gestion pertinente qui relève de toute compétence fédérale, conformément aux lois applicables. »

Une lettre de mandat similaire du premier ministre présentée à Pêches et Océans Canada ainsi qu'à Environnement et Changement climatique Canada pourrait constituer une mesure positive importante et un précédent pour traiter les lacunes et les menaces que connaît présentement la pêche récréative.

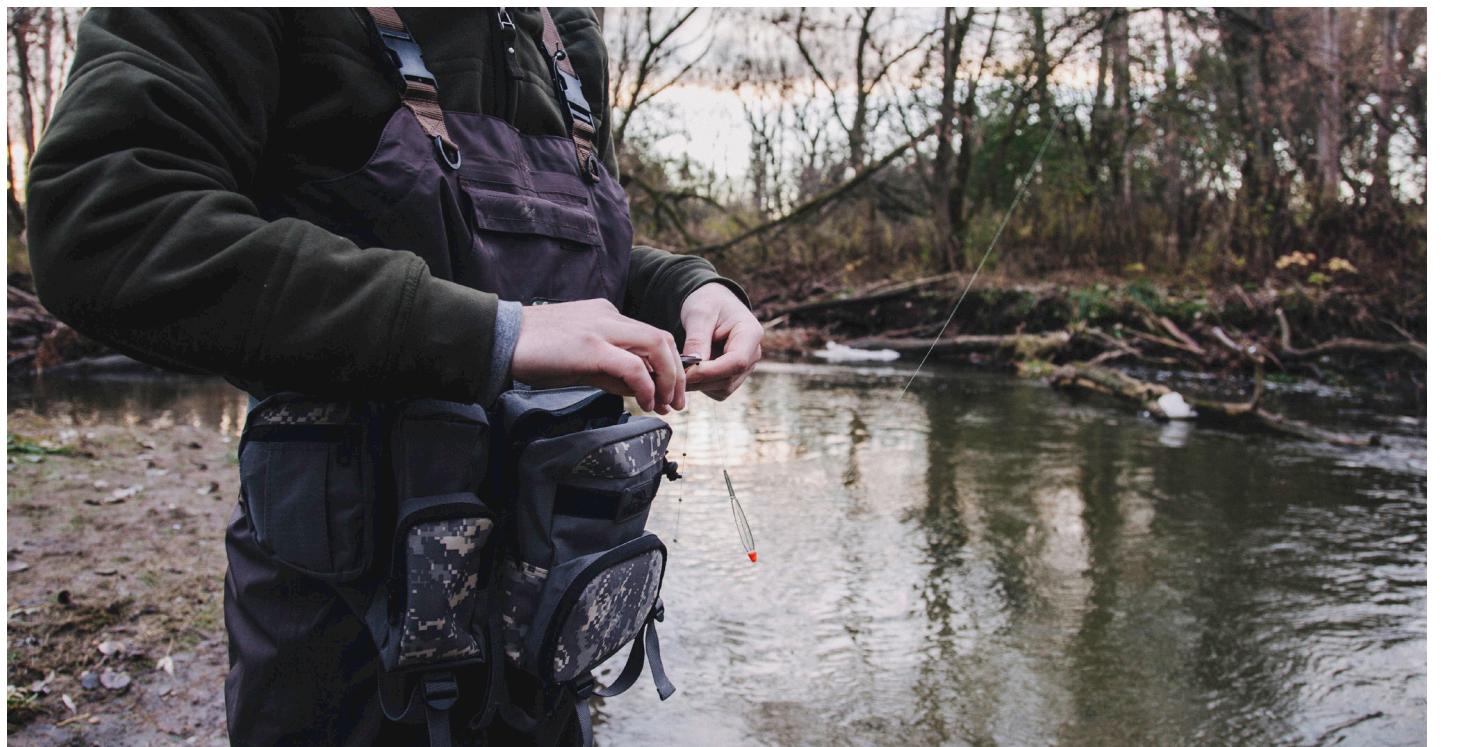
## AFFECTER DES BUDGETS FÉDÉRAUX À LA PÊCHE RÉCRÉATIVE

Huit millions de pêcheurs au Canada contribuent annuellement 9 milliards de dollars à l'économie dans la poursuite de leur passion. Il y a plus de pêcheurs que de golfeurs et de joueurs de hockey (combinés) au Canada. La pêche et la chasse soutiennent plus de 100 000 emplois d'un océan à l'autre. La pêche appuie des emplois liés au tourisme, au transport, à la vente au détail, à la navigation de plaisance, à la vente de véhicules, aux VTT et aux motoneiges. En 2016, 43 % des Canadiens ont été en bateau et ont soutenu 75 000 emplois dans l'industrie marine qui vaut 10 milliards de dollars.

**Les taxes générées à différents niveaux à la suite des activités de pêche sont considérables. Et pourtant, le gouvernement fédéral ne consulte pas l'Association canadienne de l'industrie de la pêche sportive ou d'autres intervenants pour attribuer des fonds importants afin d'améliorer la pêche récréative.**

Les organismes environnementaux non gouvernementaux qui ne paient pas de taxes et n'emploient pas des dizaines de milliers de gens essaient de supprimer les activités de pêche récréative. Ils font également des pressions sur le gouvernement fédéral pour obtenir des centaines de millions de dollars par année – qui servent souvent à restreindre davantage ou à interdire l'accès des pêcheurs à des lieux de pêche récréative. C'est une situation qui ne manque pas d'ironie.

Le processus d'attribution des budgets fédéraux a besoin d'une sérieuse réorientation en ce qui concerne la pêche récréative.



**Le processus d'attribution  
des budgets fédéraux  
a besoin d'une sérieuse  
réorientation en ce qui  
concerne la pêche récréative.**



**Depuis une décennie,  
Pêches et Océans Canada et  
Environnement et Changement  
climatique Canada dressent,  
de manière clandestine, un  
plan pour bannir de façon  
permanente l'accès public à  
de vastes réseaux d'excellents  
lieux de pêche dans les  
eaux publiques du Canada.  
Des centaines de millions  
de dollars fournis par les  
organismes environnementaux  
non gouvernementaux des  
États-Unis sont supposément  
impliqués d'une façon ou d'une  
autre.**

## UN BESOIN DE TRANSPARENCE

### RÉTABLIR LA TRANSPARENCE, LA RESPONSABILISATION ET L'ÉQUITÉ AU PALIER FÉDÉRAL

L'Association canadienne de l'industrie de la pêche sportive (CSIA) est le seul organisme national de l'industrie de la pêche récréative au Canada. L'Association représente les détaillants, les fabricants et les organismes de vente et nous collaborons étroitement avec notre organisme sœur – l'American Sportfishing Association – sur des questions qui nous intéressent mutuellement. Plusieurs des organismes environnementaux non gouvernementaux américains et leurs fondations menaçant l'accès futur aux lieux de pêche canadiens participent à des campagnes identiques dans leur pays.

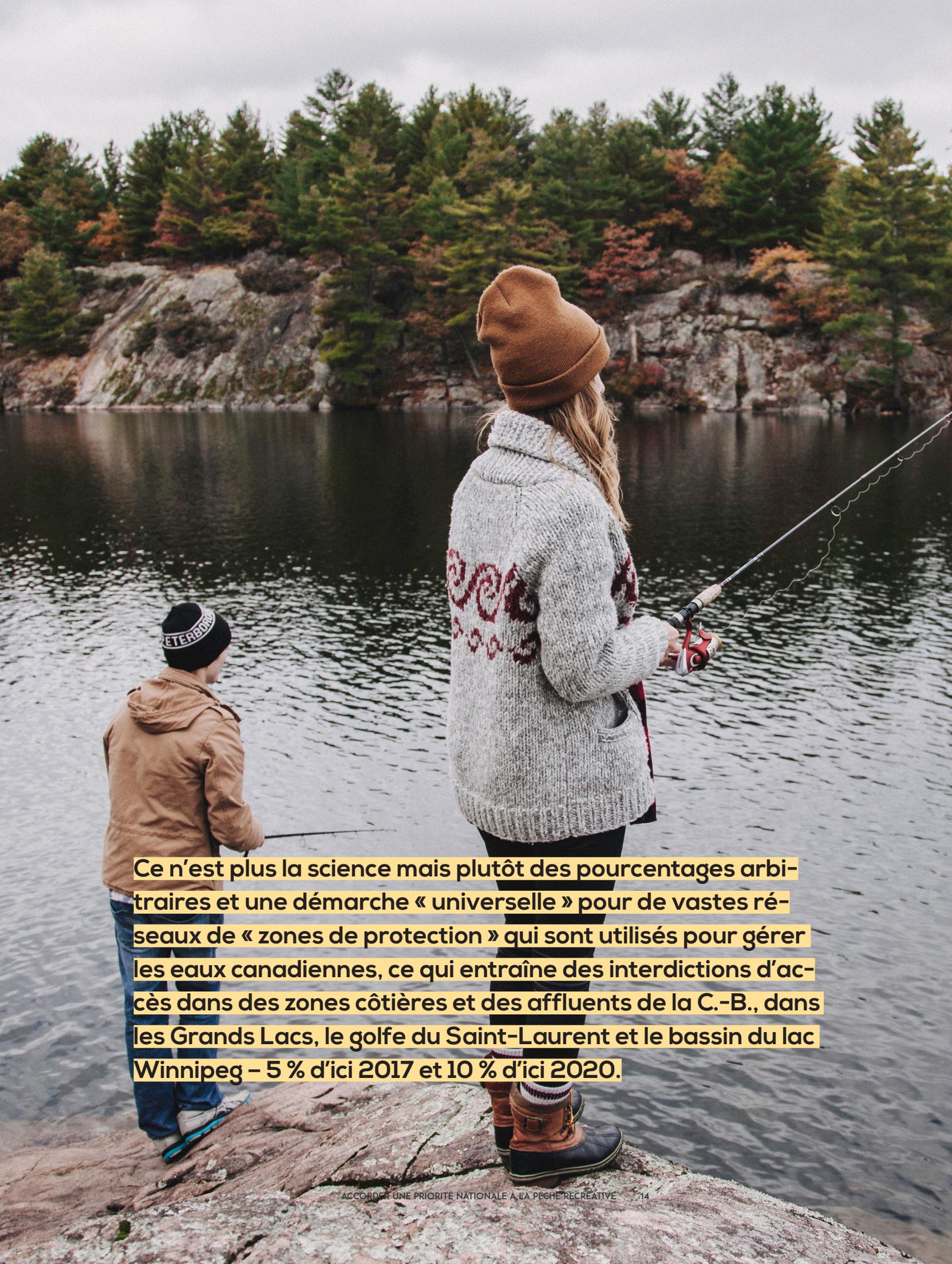
Toutefois, lorsque Pêches et Océans Canada et Environnement et Changement climatique Canada élaborent des politiques ou des mesures législatives importantes qui influent directement sur les intérêts de nos entreprises membres et de millions de nos clients, la CSIA n'est jamais consultée. Par ailleurs, les organismes environnementaux non gouvernementaux des États-Unis – qui œuvrent agressivement contre les intérêts des pêcheurs canadiens et de l'industrie de la pêche récréative – sont toujours des intervenants bien accueillis de Pêches et Océans Canada et d'Environnement et Changement climatique Canada. Lorsque la CSIA a demandé à être incluse dans les discussions, ceci nous a été refusé mais on nous a dit que nous pouvions offrir des commentaires une fois que ces

questions politiques auront été décidées en huis clos par ces deux organismes fédéraux et les organismes environnementaux non gouvernementaux américains. sont leurs partenaires financiers et quels sont les cartes et les plans concernant les aires protégées marines, les aires protégées d'eau douce, la planification spatiale et le zonage de l'accès et de l'utilisation ainsi que toute initiative connexe au Canada. Ces organismes n'ont toutefois pas été très coopératifs jusqu'à ce jour.

**Compte tenu de la gravité du problème, des différents paliers impliqués et du chevauchement possible des responsabilités de ces organismes, et afin d'assurer la confiance du public dans les résultats, nous recommandons que le vérificateur général du Canada et des comités parlementaires appropriés effectuent un examen solide et approfondi de ces questions. Nous recommandons également la présentation d'un rapport public des résultats et des recommandations.**

**Pour trouver une solution à ce problème, nous devons identifier clairement sa cause.**

Avant de pouvoir établir un processus politique responsable, transparent et assez bien équilibré pour tous les intervenants avec Pêches et Océans Canada et Environnement et Changement climatique Canada, ces organismes doivent divulguer complètement qui



**Ce n'est plus la science mais plutôt des pourcentages arbitraires et une démarche « universelle » pour de vastes réseaux de « zones de protection » qui sont utilisés pour gérer les eaux canadiennes, ce qui entraîne des interdictions d'accès dans des zones côtières et des affluents de la C.-B., dans les Grands Lacs, le golfe du Saint-Laurent et le bassin du lac Winnipeg – 5 % d'ici 2017 et 10 % d'ici 2020.**

## EST-CE QU'UNE PRESCRIPTION UNIQUE PEUT RÉGLER TOUS LES PROBLÈMES?

Lorsqu'elles sont utilisées comme il se doit, les zones de protection (comme les aires protégées marines) représentent un des nombreux outils offerts aux professionnels de la gestion des ressources aquatiques. Ces zones sont établies pour supposément protéger les stocks de poissons menacés et les habitats vulnérables situés dans des limites géographiques bien définies. Des données scientifiques visant des emplacements particuliers sont nécessaires pour déterminer les problèmes qui se posent, avant que les gestionnaires des pêches puissent décider des meilleures solutions à ces problèmes. Les aires protégées marines couvrent une vaste gamme d'habitats, y compris le grand large, les régions côtières, les estuaires, les Grands Lacs et les affluents intérieurs. Ces aires ont également diverses raisons d'être, niveaux de protection, restrictions concernant les utilisations humaines et dispositions en matière de réexamen. La plupart des aires protégées marines n'interdisent pas la pêche récréative et elles sont souvent dissolues une fois que l'objectif visant leur établissement a été atteint.

Toutefois, les organismes environnementaux non gouvernementaux des États-Unis ont détourné l'utilisation originale des aires protégées marines pour satisfaire un programme bien différent sans utilisation durable qui se fonde sur les « valeurs » européennes,

**et Pêches et Océans Canada, Environnement et Changement climatique Canada ainsi que le premier ministre Trudeau ont accepté leur interprétation.** Les gestionnaires des pêches ne peuvent plus utiliser (ou ne pas utiliser) les aires protégées marines de façon appropriée à des circonstances données en se fondant sur des preuves scientifiques. Ce n'est plus la science mais plutôt des pourcentages arbitraires et une démarche « universelle » pour de vastes réseaux de « zones de protection » qui sont utilisés pour gérer les eaux canadiennes, ce qui entraîne des interdictions d'accès dans des zones côtières et des affluents de la C.-B., dans les Grands Lacs, le golfe du Saint-Laurent et le bassin du lac Winnipeg – 5 % d'ici 2017 et 10 % d'ici 2020.

Des soumissions récentes d'organismes environnementaux non gouvernementaux présentées au comité permanent des pêches et des océans ont recommandé que **75 % de toutes les aires protégées désignées soient fermées à la pêche (sans prise) de façon permanente**. Et les zones de protection proposées sont massives!

**Mais la question à se poser est la suivante : Une protection contre quoi? Contre les pêcheurs?**

Est-ce que les organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux chargés de la gestion des pêches ont échoué si misérablement dans

leurs tâches que la seule option qui reste est de bannir de façon permanente la pêche récréative sur des dizaines de milliers de kilomètres carrés d'excellents lieux de pêche dans les régions côtières et les lacs, rivières et ruisseaux intérieurs?

Ou devenons-nous les victimes d'une fausse crise bien planifiée et financée par les organismes environnementaux non gouvernementaux pour recueillir des millions de dollars qui serviront à empêcher le ciel de tomber!



**La question à se poser est la suivante : Une protection contre quoi? Contre les pêcheurs?**



## NOTRE POSITION

### ACCÈS DES PÊCHEURS AUX PÊCHES EN MILIEU MARIN ET EN EAU DOUCE

**En se fondant sur le modèle de conservation nord-américain, l'Association canadienne de l'industrie de la pêche sportive (CSIA) a formulé un énoncé de politique sur la question suivante:**

Les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral ont une politique de longue date qui permet aux pêcheurs (et chasseurs) d'avoir un accès public aux terres et eaux publiques à des fins récréatives en respectant des principes de conservation judicieux. À l'échelle du Canada, le poisson et la faune sont considérés comme un bien commun par les gouvernements qui bénéficié à tous. Les gouvernements permettent l'utilisation durable des poissons-gibiers d'après la loi et non pas les pressions exercées par le marché, la propriété foncière ou des priviléges spéciaux. Le public est consulté sur la répartition de ces ressources et le caractère démocratique de la pêche en tant qu'utilisation responsable d'une ressource publique est accentué.

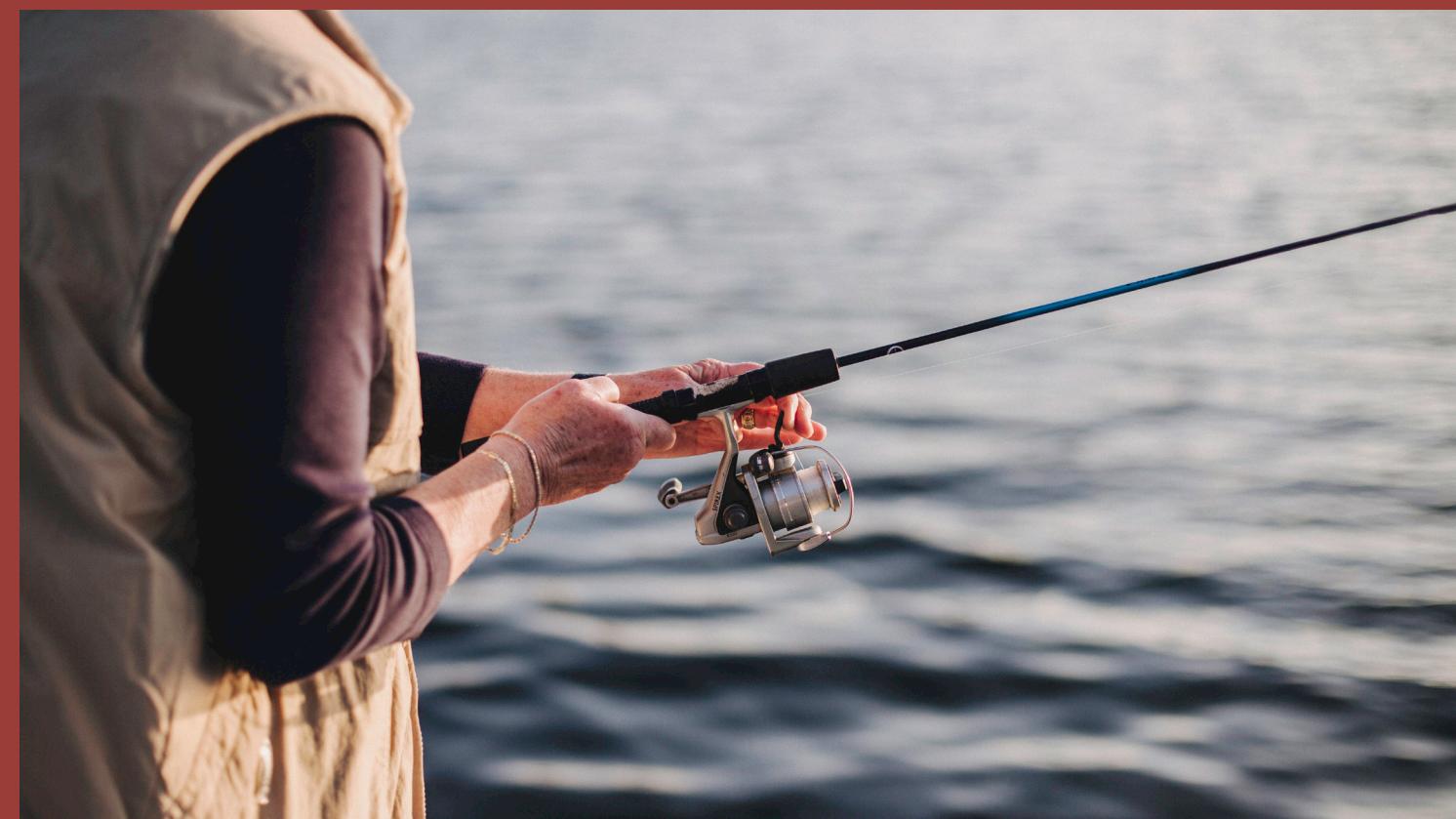
Dans le modèle européen, les poissons et la faune sont répartis en fonction de la propriété des terres et de priviléges. En Amérique du Nord, toute personne qui est en règle peut participer. Cette politique est reflétée dans les principes de nos terres et eaux de la Couronne ainsi que de nos parcs nationaux et provinciaux, et ceci devrait être reflété dans toute décision visant l'établissement d'aires protégées dans les eaux publiques, spécialement les aires qui interdisent la prise de poissons.

La CSIA appuie résolument la gestion fondée sur la science de nos ressources marines et d'eau douce. Les pêcheurs (et les chasseurs) financent les activités de conservation et sont au premier plan des efforts qui bénéficient aux poissons et à la faune, y compris les espèces qui ne sont pas récoltées. Ils font depuis longtemps des sacrifices pour améliorer ces ressources. Ces compromis ont parfois inclus des fermetures de lieux de pêche où les données scientifiques ont clairement démontré que ceci était la meilleure solution pour protéger des poissons et leurs habitats vulnérables. Les aires protégées marines et les aires protégées d'eau douce devraient constituer un outil parmi les options disponibles pour gérer efficacement les pêches. Etant donné que l'établissement de ces aires peut être la stratégie la plus draconienne pour empêcher l'accès des pêcheurs, leur utilisation devrait être considérée seulement après que les mesures de gestion conventionnelle des ressources ont échoué.

Comme c'est le cas pour toute bonne décision concernant la gestion des pêches, les discussions sur les mesures qui restreignent l'accès des pêcheurs aux ressources publiques devraient comprendre un processus ouvert de consultation publique qui ne subit aucune influence financière privée, une base scientifique solide et des directives précises sur la mise en œuvre de mesures et leur suivi.

### L'établissement de toute aire protégée, quel que soit son niveau de restriction, devrait :

- être fondé sur les meilleures données scientifiques disponibles;
- utiliser des critères pour évaluer les avantages de la fermeture de l'aire pour les efforts de conservation;
- comprendre un calendrier pour examiner la performance de l'aire fermée afin de s'assurer qu'elle répond aux objectifs initiaux qui ont justifié la fermeture, puis supprimer la fermeture une fois que les objectifs de gestion ont été atteints;
- permettre la poursuite des activités de pêche récréative chaque fois que c'est possible;
- reconnaître et tenir compte des différences importantes entre les répercussions souvent intenses de certaines méthodes de récolte de la pêche commerciale sur les habitats et les populations halieutiques, comparativement à l'impact minimal des pratiques de pêche récréative;
- être fondé sur une évaluation des bienfaits et de l'impact de la fermeture de certaines aires, y compris la taille de l'aire fermée, par rapport à d'autres mesures de gestion (fermeture seule ou combinée avec ces autres mesures), notamment les bienfaits et l'impact de restreindre l'accès aux utilisateurs de la région, les activités de pêche dans leur ensemble, la science des pêches ainsi que la protection des pêches et des aires marines.



## ÉNONCÉ DE POLITIQUE SUR LES AIRES PROTÉGÉES MARINES

Plusieurs des organismes membres de cette Association ont la responsabilité légale de gérer les populations marines et l'Association contribue depuis longtemps à l'élaboration de politiques, règlements et lois visant les aires marines.

La politique de l'Association concernant les aires protégées marines est la suivante:

- L'Association demande un processus transparent et axé sur des connaissances et des données scientifiques pour établir des aires protégées marines. Elle demande des buts bien définis, des mécanismes coordonnés, des possibilités de consultation publique et des mesures de reddition des comptes, afin d'obtenir l'appui et l'appréciation des aires protégées marines de la communauté des pêcheurs à la ligne.

- Lorsque l'on songe à établir des aires protégées marines, l'Association croit que les organismes gouvernementaux devraient évaluer les possibilités de permettre des activités de pêche gérées de façon durable dans ces aires. Des stratégies de récolte à faible impact, comme la pêche à la traîne avec une ligne et des hameçons, permettent de protéger les stocks de poissons et leurs habitats, ce qui réduit de beaucoup la nécessité d'interdire toutes les activités de pêche dans les aires protégées marines. De plus, l'Association croit que des objectifs de gestion des pêches et des cibles de rétablissement des stocks de poissons devraient être formulés, et que des activités de suivi connexes devraient être effectuées, afin de pouvoir restaurer les activités de pêche réglementées lorsque la fermeture de certaines aires s'avère nécessaire au départ.

- Les gouvernements ont une politique de longue date qui permet l'utilisation des terres et eaux publiques à des fins respectant des pratiques de conservation judicieuses. Cette politique est enracinée dans les principes de gestion des terres et eaux à l'échelle du pays, des provinces et des territoires; on devrait en tenir compte lors de toute prise de décision concernant la mise en œuvre d'aires protégées marines – spécialement lorsque l'on songe à établir des aires « sans prise ».

Donc, il est important d'examiner de façon approfondie les valeurs économiques, sociétales et culturelles offertes par nos ressources marines nationales lors des délibérations portant sur les aires protégées marines. Toute discussion à ce sujet devrait s'appuyer sur des données scientifiques et faire partie d'un processus public ouvert. L'Association reconnaît le rôle important des pêcheurs à la ligne dans la conservation de cette ressource, tant comme sources d'information que de financement clé des efforts de conservation.

.....

**Les organismes responsables du poisson et de la faune à l'échelle du pays, des provinces et des territoires d'Amérique du Nord protègent ces ressources depuis plus de 100 ans. Le public se fie à ces organismes pour assurer la gérance primaire de ces ressources vitales. L'Association internationale des agences du poisson et de la faune sauvage (IAFWA) est le porte-parole de ces organismes.**



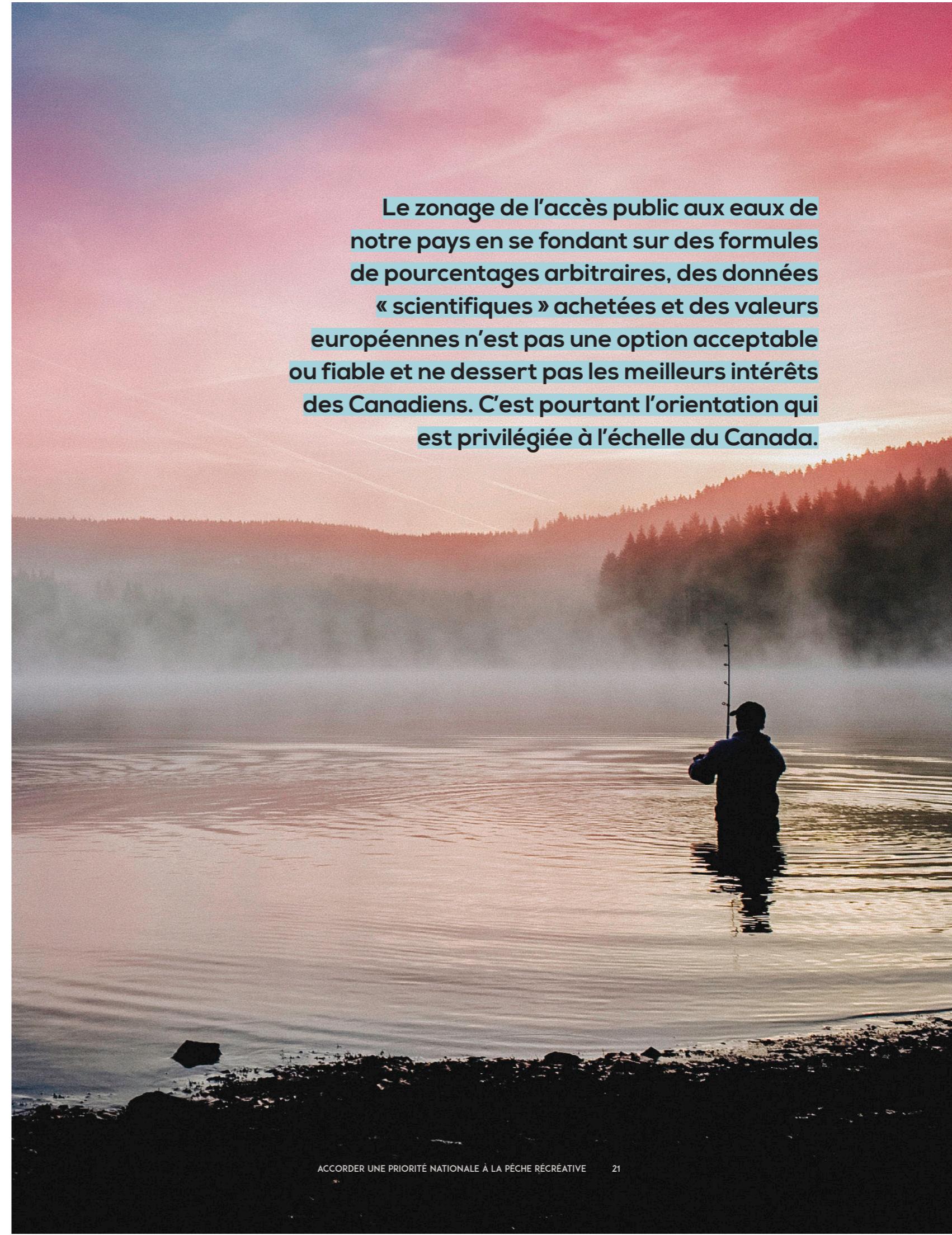
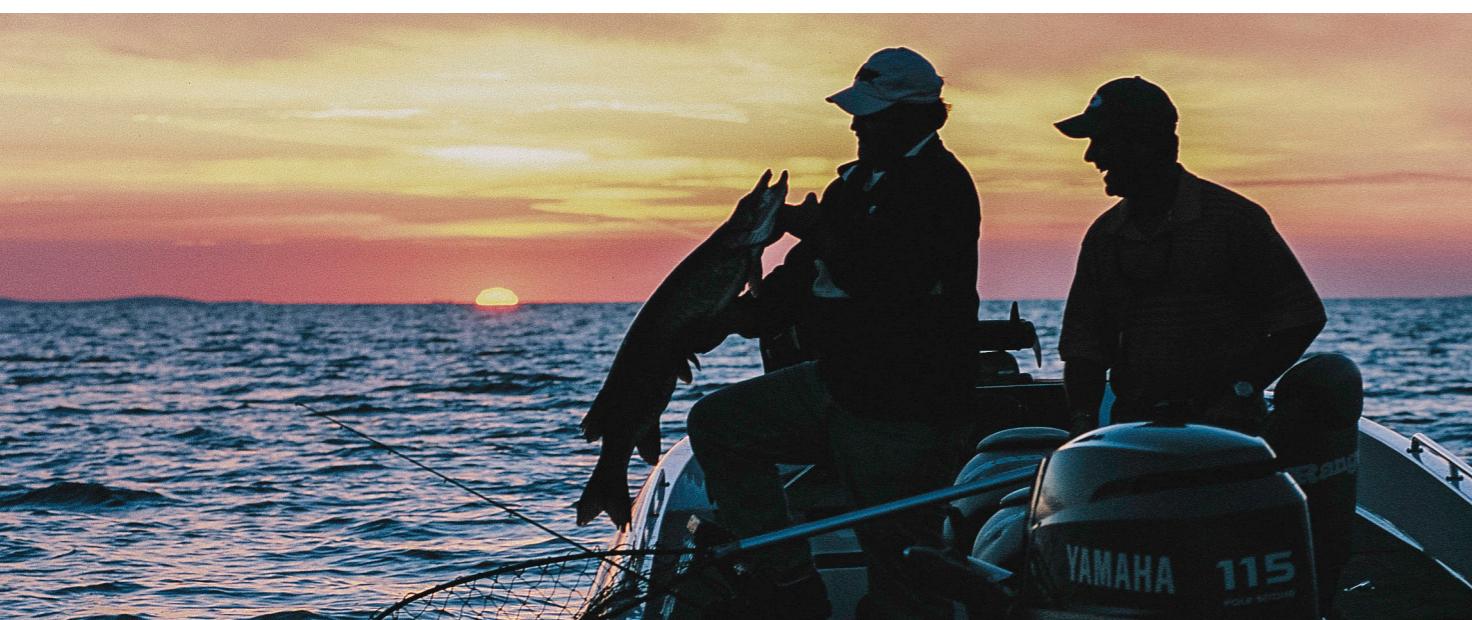
## PROCHAINES ÉTAPES

Des centaines de millions de dollars provenant d'organismes environnementaux américains et de leurs fondations ont influencé les organismes et bureaucrates fédéraux du Canada qui ont établi une politique et une initiative législative clandestines de non-utilisation menaçant directement l'avenir de la pêche récréative. Leur but est de remplacer le modèle de conservation nord-américain réussi par l'adoption de stratégies européennes inappropriées dans le but de justifier la **fermeture permanente pour les pêcheurs de vastes zones côtières et intérieures abritant d'excellents lieux de pêche – pour toujours.**

Selon la présente orientation du gouvernement du Canada, des organismes environnementaux non gouvernementaux américains et leurs fondations décident de l'accès futur des pêcheurs à la ligne aux eaux et terres publiques de notre pays. Ceci a déjà eu lieu dans les zones côtières et les affluents intérieurs de la Colombie-Britannique, et l'initiative prend de l'ampleur.

Le zonage de l'accès public aux eaux de notre pays en se fondant sur des formules de pourcentages arbitraires, des données « scientifiques » achetées et des valeurs européennes n'est pas une option acceptable ou fiable et ne dessert pas les meilleurs intérêts des Canadiens. C'est pourtant l'orientation qui est privilégiée à l'échelle du Canada. Lorsque cette situation est combinée avec le fait que les organismes fédéraux et les systèmes de gestion des pêches du Canada continuent de ne pas tenir compte des besoins économiques de la pêche récréative, des désirs de millions de pêcheurs et des normes scientifiques de gestion durable et de conservation des pêches, il devient très clair qu'une réorientation importante est requise du gouvernement fédéral.

**Les recommandations présentées dans ce document ne sont qu'un point de départ pour accorder une priorité nationale à la pêche récréative. Huit millions de pêcheurs canadiens comptent sur nous!**



**Le zonage de l'accès public aux eaux de notre pays en se fondant sur des formules de pourcentages arbitraires, des données « scientifiques » achetées et des valeurs européennes n'est pas une option acceptable ou fiable et ne dessert pas les meilleurs intérêts des Canadiens. C'est pourtant l'orientation qui est privilégiée à l'échelle du Canada.**





Suite 102, 171A Rink Street, Peterborough, ON CANADA K9J 2J6  
Tel 705-745-8433 | Fax 705-750-0542 | TF 877-822-8881  
[www.csia.ca](http://www.csia.ca) | [www.catchfishing.com](http://www.catchfishing.com) | [info@catchfishing.com](mailto:info@catchfishing.com)